

21^{ème} Journée Nationale de l'Audition

8 mars 2018

Les acouphènes et l'hyperacousie : fléaux du 21^e siècle

La 21^{ème} édition de la Journée Nationale de l'Audition se tiendra le jeudi 8 mars 2018 dans toute la France. L'opinion publique sera alertée sur les effets du bruit et des traumatismes auditifs sur notre système auditif. En effet, ces derniers, tout comme l'écoute de la musique à un niveau sonore trop élevé, expliquent le développement précoce de déficiences auditives et pathologies telles que les acouphènes.

Qu'est-ce que les acouphènes ?

Les acouphènes sont le symptôme d'un dysfonctionnement lié au système auditif. Ils peuvent être perçus de manière très différente en fonction des individus : bourdonnement, tintement, sifflement, ronronnement ... Ces bruits sont en fait une sensation auditive interprétée par le cerveau. C'est donc ce dernier qui nous fait ressentir ces bruits, notamment lorsque l'environnement est silencieux.

Bien qu'ils soient souvent liés à des expositions à un niveau sonore trop fort, ces sifflements, grésillements ou bourdonnements, ne sont pas causés par un bruit extérieur.

Les causes et les conséquences des acouphènes ?

Les origines des acouphènes sont diverses. Ils peuvent être liés à l'âge, dus à un choc sonore, à l'hyperacousie (sensibilité à certains sons) ou encore à certaines pathologies. Il y a autant de causes que d'acouphènes. Il faut d'abord en trouver l'origine et c'est là où réside la difficulté.

Quels traitements existent pour lutter contre les acouphènes ?

S'il n'y a pas de traitement permettant de soigner définitivement les acouphènes, sachez que des solutions existent pour les atténuer ou vivre avec sereinement.

Lorsque les acouphènes sont associés à une perte auditive, le port d'aides auditives permet, dans 92% des cas, de neutraliser ces sons perçus et de soulager la douleur.

Audika vous accompagne avec des solutions auditives améliorant l'audition et soulageant les acouphènes. N'attendez plus, prenez rendez-vous pour un bilan auditif gratuit dans le centre Audika le plus proche, avec ce numéro exclusif en précisant le code : Bilan auditif MDS

0 800 590 900

**Service & appel
gratuits**

Le partenariat entre Mutuelles du Soleil et Audika

Sachez également qu'en tant qu'adhérent Mutuelles du Soleil, vous bénéficiez d'avantages exceptionnels :

- Un **bilan auditif gratuit** ⁽¹⁾
- Un **essai gratuit chez vous** d'aides auditives ⁽²⁾
- Un **tarif préférentiel allant jusqu'à 15% de remise** ⁽³⁾ sur les aides auditives
- Du **tiers payant** vous évitant d'avancer les frais

(1) Bilan non médical. (2) Valable sur prescription médicale uniquement. Voir conditions en centre. (3) Offre non cumulable, applicable sur présentation de carte d'adhérent Mutuelles du Soleil, valable sur les aides auditives.